



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

8 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul STERZATI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS (à partir de 19h16), M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à CLIN Guillaume, Mme Marie SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS -WATERSCHOOT, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme Lucie KAZARIAN, M. Johan CENAC, qui a donné pouvoir à Mme Maud TALLET, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO Michèle, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à Mme Nicole LAFFORGUE, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme Annabel MERLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR

Absents non-représentés :

Mme Samia TABAI, Mme Marlène STABLO

**09/ OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

VU la Délibération n°02 du Conseil Municipal du 3 avril 2023 adoptant le Budget Primitif (B.P.) de l'année 2023,

VU la Délibération n°09 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 adoptant une Décision Modificative (D.M.) n°1 au budget de 2023,

VU la Délibération n°05 du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 adoptant une Décision Modificative (D.M.) n°2 au budget de 2023,

CONSIDERANT qu'afin de faire face à des dépenses d'investissement prévues au budget du B.P. de 2023, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération l'engagement des dépenses et le

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20231218-09-DE
Date de transmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un certain nombre de dépenses d'investissement avant l'adoption du B.P. de 2023,

VU l'avis favorable de la Commission municipale Finances du 28 novembre 2023,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 4 décembre 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au Personnel et aux Finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 32 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. COLAS),**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2023, avant le vote du budget de l'exercice 2024, sur les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- | | |
|---|----------|
| o 2051 « Concessions et droits similaires » | 69 972 € |
| o 2031 « Frais d'étude » | 59 250 € |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- | | |
|--|-----------|
| o 2116 « Cimetière » | 17 500 € |
| o 2128 « Autres agencements et aménagements » | 7 500 € |
| o 2135 « Installations générales divers bâtiments » | 858 699 € |
| o 2151 « Réseaux de voirie » | 143 750 € |
| o 2152 « Installations de voirie » | 7 500 € |
| o 21538 « Autres réseaux » | 1 250 € |
| o 2158 « Autres inst.matériel et outillage de voirie » | 67 875 € |
| o 2183 « Matériel de bureau et informatique » | 40 890 € |
| o 2184 « Autres immobilisations corporelles mobilier » | 23 306 € |
| o 2188 « Autres immobilisations corporelles » | 42 937 € |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- | | |
|--|-----------|
| o 2312 « Agencements et aménagements de terrains » | 63 750 € |
| o 2313 « Constructions » | 210 000 € |
| o 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | 40 000 € |

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 26/12/2023

publié ou notifié le 27/12/2023

et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 décembre 2023

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20231218-09-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023